



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre les punaises de lit

Question orale n° 998

Texte de la question

M. Stéphane Testé attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement, sur le problème de santé publique majeur que constituent les punaises de lit. Alors qu'elle avait presque disparu des foyers depuis les années 1950, la punaise de lit connaît une recrudescence depuis quelques années. Lors de la journée de mobilisation organisée contre ce fléau, l'association Droit au logement a ainsi communiqué le nombre de 400 000 logements infestés en 2019 contre 200 000 en 2017 : une propagation exponentielle corroborée par la chambre syndicale de désinfection, désinsectisation et dératisation qui estime pour sa part qu'elles ont augmenté de 165 % entre 2014 et 2016. Si les punaises de lit ne présentent pas de risque de transmission vectorielle d'agents infectieux, leurs piqûres provoquent des démangeaisons et un envahissement tels qu'ils handicapent au quotidien ceux qui en pâtissent, en grande majorité les plus mal logés. En effet, une étude publiée en 2012 dans le *British Medical Journal* au Québec a démontré qu'une infestation de punaises affectait fortement la santé mentale. Les victimes présentant jusqu'à cinq fois plus de symptômes d'anxiété et de trouble du sommeil. L'infestation par les punaises de lit constitue donc un enjeu réel de santé publique. Or ce phénomène ne semble pas ralentir et s'accélère même notamment en Seine-Saint-Denis. Bien que des mesures de sensibilisation aient été prises par le Gouvernement, la prévention n'est pas suffisante si elle ne s'accompagne pas d'une véritable politique d'éradication. En effet, les punaises ont développé une forte résistance aux insecticides conventionnels et ne peuvent être éliminées qu'en ayant recours à des services professionnels. Or le traitement d'un logement infesté coûte entre 300 et 350 euros et les foyers concernés sont souvent ceux des plus démunis. Le traitement ne saurait par ailleurs être efficace s'il ne concerne qu'un seul foyer quand tout un bâtiment est concerné. Qui plus est, la lutte chimique contre les punaises de lit, via des sociétés professionnelles, est très onéreuse pour les habitants et nocive pour la santé et pour l'environnement. La lutte mécanique et thermique semble bien plus efficace mais hélas compliquée à mettre en œuvre pour les habitants faute d'information, de moyens et de mode d'emploi. Pour lutter efficacement contre la prolifération des punaises de lit, le Gouvernement a lancé récemment une campagne d'information, avec un numéro (0-806-706-806) et un site (stop-punaises.gouv.fr) dédiés et une mission à l'Assemblée nationale pour étudier d'éventuelles évolutions législatives vient d'être annoncée. Certaines villes mettent également en place des actions complémentaires telles que le prêt gratuit de kits de lutte contre les punaises ou encore des ateliers de sensibilisation et de formation pour éviter de ramener des punaises chez soi et permettre à chacun de mettre en œuvre la lutte mécanique de façon autonome. Face à l'urgence de cette problématique de santé publique, il souhaite savoir quelles solutions concrètes sont envisagées par le Gouvernement pour éradiquer durablement ce phénomène. D'autre part, il lui demande si le Gouvernement envisage d'aider financièrement les habitants dans leurs démarches.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Testé](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 998

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Ville et logement

Ministère attributaire : Ville et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [17 mars 2020](#)

Question retirée le : 24 mars 2020 (Séance de QOSD annulée)